**LED et ACNE**

Les LEDont une action anti-inflammatoire via la lumière rouge (632nm) et antiseptique via la lumière bleue (405nm). Elles sont intéressantes pour les patients qui ne veulent ou ne peuvent pas avoir recours au*Roaccutane*. 2 séances par semaine pendant 15 jours puis une séance par semaine pendant 3 semaines diminuent considérablement la prolifération des boutons.

**LED ET cheveux**

Les LED ont de multiples indications en dermatologie car elles permettent de diminuer l’inflammation et de stimuler les tissus sous-jacents. Les LED sont depuis quelques années appliquées à la chute de cheveux car en 2009 plusieurs publications font état de repousse de cheveux chez les patients traités par photothérapie.

La photothérapie ou traitement par **LED de la chute des cheveux** va stimuler le bulbe. Lorsque l’on se place sous les LED, les longueurs d’ondes spécifiques vont pénétrer jusque dans le derme profond où se situent les bulbes, ces ondes vont déclencher dans la mitochondrie la synthèse d’ATP qui est l’énergie des cellules.

Comme le cycle du cheveu est extrêmement lent, l’arrêt de la chute ne peut se produire qu’entre 2 et 4 mois après l’initiation des LED (nous rappelons qu’un cheveu qui tombe est mort entre 2 et 4 mois plus tôt). La repousse est aussi très lente, il faut 6 à 8 mois pour visualiser une repousse après n’importe quel traitement.
Donc le traitement par LED pour la chute des cheveux nécessite 1 à 2 séances hebdomadaires pendant 2 mois puis une séance tous les 15 jours pendant 2 mois pour avoir de bons résultats.